

La morale

Les questions morales de l'*Essai sur l'entendement humain* : éthique rationaliste ou morale prudentielle

François Dutrait

Philopsis : Revue numérique
<https://philopsis.fr>

Les articles publiés sur Philopsis sont protégés par le droit d'auteur. Toute reproduction intégrale ou partielle doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès des éditeurs et des auteurs. Vous pouvez citer librement cet article en mentionnant l'auteur et la provenance.

Ceci est un extrait, retrouvez nos documents complets sur philopsis.fr

Les lecteurs de Locke ainsi que de nombreux commentateurs ont longtemps eu tendance à séparer et à traiter à part deux orientations de sa pensée et de sa recherche : d'une part ses préoccupations concernant les principes, l'origine et la valeur des connaissances humaines et d'autre part, les préoccupations morales et politiques ; l'*Essai sur l'entendement humain*¹ traiterait principalement des premiers problèmes et les *Deux traités du gouvernement* des questions politiques ; et il manquerait un traité portant exclusivement sur les questions de morale. Une lecture plus attentive permet de découvrir que la démarche poursuivie dans l'*Essai*

1 J. Locke, *An Essay concerning Human Understanding*, Edited by P. H. Nidditch, Clarendon Press Oxford, 1979. La seule traduction complète à ce jour est celle de Coste, établie pour l'essentiel du vivant de Locke et dont il a eu connaissance (éditée par E. Naert, Vrin, 1989). Une nouvelle traduction est en cours par J. - M. Vienne : livres I et II, Vrin, 2001 et livre IV, Vrin, 2002. Les références à l'*Essai* suivent la numérotation des livres, chapitres et paragraphes de l'édition anglaise : les deux premiers nombres en chiffres romains, le dernier en chiffre arabe ; sauf pour le livre III pour lequel nous empruntons la traduction de Coste, les citations proviennent de celle de J.- M. Vienne.

ne sépare jamais radicalement les deux séries de problèmes². Dans son “Épître au lecteur” qui introduit l’*Essai*, Locke indique comment lui est venue l’idée de son entreprise : une discussion difficile entre amis “sur un point fort différent de celui que je traite dans cet ouvrage...” le convainc “qu’avant de nous engager dans ces sortes de recherches, il était nécessaire d’examiner notre propre capacité et de voir quels objets sont à notre portée ou au dessus de notre compréhension”. Nous ne disposons d’aucune certitude concernant le contenu de la discussion ; mais il est probable qu’il s’agissait de la connaissance de la loi naturelle, question vers laquelle Locke s’était orienté à partir des problèmes politiques dont il traite dans des ouvrages écrits dans les années 1660³ - une dizaine d’années avant le début de la conception de l’*Essai*. En effet, du livre I au livre IV, Locke aborde des questions épistémologiques : critique de l’innéisme des idées et des principes, origine des idées, critique du langage, problèmes de la valeur et des limites de nos connaissances, mais il a soin tout au long de son ouvrage, de tirer les conséquences de ses analyses et de ses investigations aussi bien dans le domaine strict de la connaissance scientifique que dans celui de l’action pratique et de la morale.

Pourtant une difficulté, plus grave celle-là, surgit : alors que l’épistémologie de Locke accorde un rôle fondamental à l’expérience, celui-ci affirme à plusieurs reprises la possibilité d’établir une véritable science démonstrative de la morale ; alors que l’importance accordée à l’expérience le conduit à nier la possibilité de connaître la substance du monde matériel comme celle du monde spirituel, à affirmer par suite que la science de la nature ne peut être que probable, son analyse des idées morales, des relations que nous pouvons établir entre elles et surtout la démonstration qu’il propose de l’existence de Dieu et la déduction de la loi naturelle qui en découle le conduisent à considérer que l’esprit humain est capable d’une connaissance universelle et certaine de la morale.

D’autre part, si Locke a bien proposé des traités politiques, il n’a pas rédigé de traité de morale, malgré l’insistance de certains de ses amis comme Molyneux entre autres. Enfin, dans ses traités politiques, la critique de Filmer, menée dans le premier traité, conduit Locke à admettre un loi de nature voulue par Dieu sans laquelle il serait impossible de comprendre l’origine de la souveraineté légitime ; cette loi de nature possède bien évidemment une dimension morale avant même sa dimension politique ; comment une philosophie “empiriste” peut-elle parvenir à prouver l’existence de Dieu et à déduire une loi de nature sans laquelle - aux dires même de notre auteur - la morale et la politique se réduiraient à un simple calcul d’intérêt ?

On le conçoit, les difficultés sont importantes et l’enjeu est de taille aux yeux de Locke lui-même : il faut montrer que l’on peut critiquer l’innéisme des principes épistémologiques et surtout moraux, que l’on peut soutenir que toutes nos idées viennent de l’expérience sans pour autant, sombrer dans le scepticisme (principalement moral et religieux), dans l’athéisme ni dans le matérialisme.

Cependant un certain nombre d’obstacles sont à lever :

- si aucun principe moral n’est inné, comment les hommes peuvent-ils établir des idées morales universelles qui ne résultent pas simplement de généralisations rendues possibles par l’observation répétée de la réalité empirique ?

2 Il est certain que la position de Locke se situe dans le sillage de celle de Francis Bacon : la démarche cognitive ne vise pas un savoir désintéressé ; la connaissance humaine a pour orientation et fonction fondamentales d’augmenter la capacité de maîtrise de la nature. Locke y ajoute la réalisation de notre bonheur sur terre et la recherche de notre salut ; Jean-Michel Vienne soutient même que la théorie de la connaissance de Locke ne peut véritablement être comprise qu’en reconnaissant la priorité de la préoccupation éthique de l’auteur (J.-M. Vienne, *Expérience et raison, les fondements de la morale selon Locke*, Vrin, 1991).

3 Il s’agit principalement des *Essays on the Law of Nature*, 1664, édités en 1954 par W. von Leyden, Oxford ; traduction française par H. Guineret, Bibliothèque de Philosophie politique et juridique, Caen, 1986.

- les jugements moraux supposent la mise en relation de plusieurs idées morales : notre esprit en est-il capable ? Les relations entre idées ne peuvent être établies qu'à partir de l'observation empirique, ou grâce à l'intuition ou par le raisonnement ; pour qu'un jugement soit certain, seules les deux dernières possibilités sont admises ; l'esprit humain est-il capable d'intuition et de raisonnement certain en ce qui concerne les jugements moraux sans avoir besoin de se référer à des principes innés ?

- les idées ou les jugements moraux n'auraient aucune valeur s'ils n'avaient le pouvoir ou la capacité de provoquer le sentiment d'obligation ; or l'analyse menée par Locke lui-même du fonctionnement de la volonté, tend à montrer que celle-ci ne peut être mue que par le désir qui nous fait rechercher le plaisir et fuir la douleur ; c'est pourquoi il établit que seule la loi avec les récompenses et les sanctions qui l'accompagnent peut provoquer le sentiment d'obligation ; mais les lois humaines sont relatives ; il faut donc établir l'existence d'une loi naturelle voulue par Dieu, accessible à la raison et par là même universelle ; comment prouver l'existence de Dieu dans une philosophie qui affirme que toutes nos idées proviennent de l'expérience ? Comment déduire une loi de nature ? Comment admettre qu'il est possible d'établir une loi de nature alors que la critique de la substance menée par Locke montre que la substance spirituelle n'est pas plus connaissable que la nature matérielle ? Il découle de là que la science de la nature n'est que probable et qu'il est impossible d'établir de manière certaine quelle est la nature de l'Homme ;

- comment concilier l'affirmation selon laquelle la liberté est nécessaire à la morale avec les analyses du chapitre XXI du livre II de l'*Essai* suivant lesquelles il ne faut pas confondre volonté et liberté, la première ne pouvant être mue que par la recherche du plaisir et l'évitement de la douleur ?

I. LES IDÉES MORALES.

Le premier élément d'analyse qui permet à Locke d'affirmer que la morale relève de la même possibilité de démonstration nécessaire que les mathématiques provient de ce que les idées mathématiques et les idées morales possèdent le même statut. Rappelons rapidement comment Locke parvient à cette conclusion : après avoir affirmé dans le chapitre I du livre II que toutes les idées proviennent de l'expérience, il indique que celle-ci - et, par suite, les idées dont elle est l'origine - provient de deux sources : la sensation et la réflexion⁴ ; puis il propose une seconde distinction entre idées simples et idées complexes : les premières proviennent de la sensation ou de la réflexion, ou bien encore de la sensation et de la réflexion à la fois ; parmi les idées simples de sensation et de réflexion à la fois, le plaisir et la douleur jouent un rôle important dans les questions morales. Ces idées sont reçues passivement par l'esprit qui ne peut en forger aucune - c'est en ce sens qu'elles proviennent toutes originellement de l'expérience ; en revanche, l'esprit peut construire des idées complexes à partir de ces matériaux. Locke établit que ces idées se répartissent en trois classes : les idées de modes, de substances et de relations ; il nous est impossible ici d'entrer dans le détail des distinctions et des justifications développées par Locke : disons simplement que les idées de substances renvoient nécessairement à une réalité extérieure à elles qui - en tant que telle - est inconnaissable puisque nous ne pouvons connaître qu'à travers nos idées : lorsque nous donnons une définition du plomb ou de l'homme, nous ne pouvons pas être certain que nous avons construit une idée complexe parfaite, contenant tous les attributs de la substance plomb ou homme (II, XII, 6). Cette analyse permet à Locke de montrer que nous croyons connaître la substance en général ou les substances particulières parce que nous avons l'illusion qu'il s'agit d'une idée simple alors que ce n'est qu'une idée complexe

4 *Essai*, II, I, 2-5. Le terme de *réflexion* est défini par Locke comme "la *perception* interne des opérations de l'esprit lui-même tandis qu'il s'applique aux idées acquises". (II, I, 4).

construite par notre esprit à partir de l'expérience - illusion renforcée par le fait que, de manière inévitable et par commodité, nous employons un seul mot pour signifier cette idée complexe.

Les idées de modes, en revanche, ne supposent pas que leurs objets subsistent par eux-mêmes : l'esprit peut construire l'idée de triangle, de gratitude ou de meurtre sans avoir besoin de supposer que le triangle, la gratitude ou le meurtre existent en tant que tels ; elles sont considérées comme "dépendances ou affections de substances" (II, XII, 4). Comme on peut le constater, les exemples donnés par Locke contiennent des idées mathématiques et des idées morales. Ces idées de modes sont divisées par Locke entre modes simples et modes mixtes : les modes simples "ne sont que des variations ou des combinaisons différentes de la même idée simple", comme par exemple l'idée de nombre ou celle d'infini ; les idées de modes mixtes "sont composées d'idées simples de plusieurs sortes, jointes ensemble pour faire une idée complexe" (II, XII, V).

Ce survol de la classification des idées permet de voir un problème surgir du fait même de la conception que Locke propose de celles-ci : en effet, l'idée selon lui, signifie "tout objet de l'entendement quand l'homme pense" (I, I, 8), comment dès lors distinguer les idées chimériques des idées réelles (le chapitre XXX du livre II pose le problème dans ces termes) ?

Il ne saurait être question ici d'envisager le problème délicat du statut de l'idée dans l'*Essai* ; reprenons simplement les termes de Locke et les conséquences que cela entraîne pour la conception qu'il propose des idées morales : ce qui distingue fondamentalement les idées complexes de substances de celles de modes mixtes, c'est que les premières renvoient nécessairement à une réalité extérieure à elles : la connaissance, pour être la plus vraie, la plus adéquate possible doit se rapprocher autant qu'elle peut du modèle ou archétype inconnaissable en toute rigueur car notre esprit, ne pouvant connaître la réalité qu'à travers les idées qu'il en a, ne peut jamais être certain d'en obtenir une idée parfaitement déterminée ; en revanche, les idées de modes mixtes étant une construction de l'esprit, leur modèle n'est pas dans la réalité extérieure ; mais de ce fait le risque de construire des chimères semblerait d'autant plus grand... or, c'est exactement l'inverse qu'affirme Locke : ces idées sont des constructions de l'esprit : "elles sont elles-mêmes des archétypes : elles ne peuvent donc différer de leur archétype et ainsi ne peuvent être chimériques, sauf si quelqu'un y mêle des idées incohérentes" (II, XXX, 4). C'est de cette propriété des idées de modes mixtes que Locke déduira la possibilité d'établir des connaissances certaines en mathématiques comme en morale : dans les paragraphes 5 à 8 du chapitre IV du livre IV, Locke montre que l'on peut définir parfaitement telle idée morale sans se soucier de savoir si la vertu ou le vice qui lui correspondent ont été réellement pratiqués : "le *Traité des devoirs* de Cicéron n'est pas moins vrai, sous prétexte qu'il n'y a personne dans le monde qui pratique exactement ces règles et qui vive selon le modèle de l'homme vertueux qu'il a donné et qui n'existait nulle part quand il l'a écrit, si ce n'est en idée" (IV, IV, 8).

Une difficulté subsiste cependant : lorsqu'il s'agit des idées mathématiques, le risque de construire des idées chimériques et par suite des démonstrations erronées est éliminé si l'on prend soin de remplacer les mots par leur définition et de rendre les définitions cohérentes ; de plus, on peut avoir recours à des figures sensibles, à des graphiques, à des systèmes d'écriture. En morale, la difficulté est plus tenace pour diverses raisons (envisagées en IV, III, 19) mais surtout du fait que les idées morales sont plus complexes et ne peuvent pas se passer du langage ; or le livre III, en IX, 7, montre bien que les noms de modes mixtes sont "fort équivoques", équivoque particulièrement difficile à évacuer en ce qui concerne les idées morales car les enfants apprennent les mots avant même d'en avoir l'idée et ce sont les autres qui les expliquent ; or, ces "autres" sont plus ou moins sagaces, mais surtout ce sont les membres du groupe social qui véhiculent, par les mots et les définitions plus ou moins vagues et obscures qu'ils en donnent, tous les préjugés personnels ou sociaux : telle est la cause principale des disputes qui ne manquent pas de s'élever entre les hommes dès qu'il est question de morale et de l'interprétation des lois "divines ou humaines". Pourtant, compte tenu de ce qui a été dit des

idées de modes mixtes, il est possible d'établir des définitions parfaites des idées morales, même si l'effort demandé est plus difficile que pour les mathématiques.

II. LE JUGEMENT MORAL ET L'OBLIGATION : LA RELATION À LA LOI.

Ceci est un extrait, retrouvez nos documents complets sur philopsis.fr